

**CTDS SPELEO SECOURS
FRANÇAIS - JURA
129 CHEMIN DES GROSSES
PIERRES MIREBEL
.
39 570 HAUTEROCHE**

**Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Jura
18 avenue Edgar Faure
Montmorot
BP 844
39008 LONS LE SAUNIER**

A l'attention de M. Sylvain COLLIN et M. Nicolas MARILLET,

A Pontailler-sur-Saône, le 17/01/2022

Votre interlocuteur TITANOBEL :

Nom : PAILLON Fabrice
Fonction : Responsable Secteur Centre-Est
Téléphone : 06.03.83.73.76
E-mail : pontailleur@titanobel.com

**Objet : Offre de prix concernant le protocole de gestion et d'accès au Spéléo Secours Français
VERSION 2**

Lieu de la prestation : depuis notre dépôt TITANOBEL de Pontailler-sur-Saône (21)

Madame, Monsieur,

Suite à votre aimable consultation pour laquelle nous vous remercions, veuillez trouver ci-après notre meilleure proposition de prix relative aux travaux cités en objet.

I. CONSISTANCE DE LA PRESTATION

- Vente et mise en consignation de produits, rotation de stock, et fourniture d'explosifs.

II. PRIX (exprimé en euros HT)

DÉTONATEURS ÉLECTRIQUES	Tarif unitaire H.T. par unité
Détonateur électrique DAVEYDET MI CR 6m	11.39 € + 0.10 € frais de marquage

CORDEAUX DÉTONANTS	Tarif unitaire H.T. par mètre linéaire
TITACORD 20g jaune bobine de 100 ml	2.36 € + 0.03 € frais de marquage
TITACORD 40g jaune bobine de 100 ml	3.79 € + 0.03 € frais de marquage

MARQUAGE	
La modification de la directive 2008/43/CE portant mise en oeuvre d'un système d'identification et de traçabilité des produits explosifs retranscrite en droit français par le décret 2012-1238 induit des coûts de production supplémentaires.	
Cette facturation sera indiquée en pied de facture et sera calculée en fonction de l'unité du produit :	
- Détonateurs : + 0,10 €/unité	- Cordeaux : + 0,03 €/mètre linéaire
Ces tarifs peuvent être amenés à évoluer en cas de hausse significative de nos approvisionnements.	

PRESTATIONS	Tarif unitaire H.T.
Remplacement et rotation des stocks de produits explosifs réservés au Spéléo Secours du Jura	450 € / an Facture établie en début d'année pour l'année en cours au SDIS.
Si carton d'explosifs ouvert : Mise en consignation des produits explosifs du Spéléo Secours du Jura dans notre dépôt de Pontailler-sur-Saône.	550 € / an Facture établie en début d'année pour l'année en cours au SDIS.

FRAIS DE RÉCEPTION DE MARCHANDISES	Tarif unitaire H.T.
Réception au dépôt de Pontailler (selon conditions décrites dans la convention, respectant les règles de transport par petites quantités)	
- un jour ouvré (entre le lundi et le vendredi, non férié) entre 7h et 16h.	Forfait de 130 € <i>Préparation de la commande, et frais administratifs</i>
- en dehors des horaires et jours décrits ci-dessus	Forfait de 450 € <i>Préparation de la commande, frais administratifs, et astreinte</i>

TRACABILITE

- Envoi des fichiers XML par e-mail : forfait de 30 € HT par livraison ou réception

Adresse mail d'envoi : ...

AUTRES PRESTATIONS (si applicable)	Tarif unitaire H.T.
Heure d'attente	130 €
Forfait reprise imbrûlés Raté de tir ou produits (Forfait déplacement, reprise, et destruction des imbrûlés, selon disponibilités du dépôt)	1 375 €
Forfait Destruction des produits en consignation arrivés à échéance	150 €

Tous nos tarifs sont exprimés en € hors taxes :

- en kg pour tous les explosifs,
- en unité pour les détonateurs, matériels, accessoires et prestations,
- en mètre linéaire pour les cordons et la mèche lente,
- en heure pour la main d'œuvre.

III. PRESTATIONS

A notre charge

/

A votre charge

- Fourniture d'un numéro de bon de commande avant le début des prestations,
- Fourniture du certificat d'acquisition des explosifs ou bon de commande en cours de validité avant le début des travaux,
- Fourniture d'un plan de prévention ou protocole de sécurité avant le début des travaux,
- Fourniture au plus tôt de la date des travaux.

IV. RESPONSABILITE ET REPARATION

TITANOBEL s'engage à réaliser le présent chantier conformément aux règles de l'art et de la profession.

Les conseils techniques donnés au Client à titre gracieux et venant en sus de la Prestation définie à la Commande n'engagent pas la responsabilité de TITANOBEL.

4.1 - Responsabilité a l'égard des tiers

TITANOBEL sera responsable dans les conditions de droit commun conformément aux articles 1240 et suivants du Code civil des dommages qu'elle pourra occasionner aux tiers dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

La responsabilité de TITANOBEL ne pourra être engagée pour tout dommage causé à des biens et lié à l'utilisation du Produit par le client ou par les clients de ce dernier.

4.2 - Responsabilité contractuelle

A l'égard du client, la responsabilité de TITANOBEL ne peut être engagée, dans les conditions de droit commun et dans les limites énoncées ci-après, qu'en cas d'inexécution ou de violation totale ou partielle de

ses obligations aux termes du contrat et est en tout état de cause, limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Dans la mesure où les exonérations contractuelles de responsabilité sont possibles, il est entendu que TITANOBEL ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du présent contrat si ce retard ou cette défaillance est l'effet, direct ou indirect, de l'absence ou du caractère lacunaire ou erroné des informations fournies par le client à TITANOBEL afin de lui permettre d'exécuter ses obligations.

De même, TITANOBEL ne pourra être rendue responsable des conséquences du non respect par le client de la législation en vigueur et relatif à l'utilisation de produits explosifs.

4.3 – Réparation

TITANOBEL répondra des seuls dommages corporels et/ou matériels causés au client à l'exclusion de tout dommage immatériel. En cas de dommages corporels, la responsabilité totale et définitive de TITANOBEL à l'égard du client est expressément limitée à 1.500.000 € (UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS) par évènement et par an.

En cas de dommages matériels, la responsabilité totale et définitive de TITANOBEL est expressément limitée au prix HT des Prestations concernées.

En conséquence de ce qui est stipulé au paragraphe ci-dessus, le client et ses assureurs renoncent expressément à tout recours qu'ils seraient en droit d'exercer à l'encontre de TITANOBEL et de ses assureurs :

- pour les dommages immatériels,
- pour les dommages corporels supérieurs à 1.500.000 € (UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS) par évènement et par an,
- pour les dommages matériels supérieurs au prix de la Prestation concernée.

V. Conditions Générales et Particulières

5.1 - SECURITE

L'entreprise TITANOBEL ne peut intervenir sur un chantier sans la signature préalable d'un Plan de Prévention signé des 2 parties et qui aura fait l'objet d'une visite préalable ou inspection commune.

Les équipages Titanobel se réservent le droit de ne pas réaliser de prestations si les conditions de sécurité ne sont pas réunies (pistes en mauvais état, fronts instables ou mal purgés, interactions trop importantes avec les engins, zones de travail non planes, mal nettoyées par exemple).

5.2 - RESPECT DES TEMPS DE CONDUITE ET DU TEMPS DE TRAVAIL

Nos équipages sont tenus d'appliquer de façon rigoureuse la réglementation notamment en ce qui concerne les coupures liées au respect des temps de conduite et les pauses après 6 heures de travail.

La prestation d'aide au chargement qui se place entre 2 périodes de conduite ne devra, en aucun cas, excéder une durée convenue la veille lors de la commande avec le chef de dépôt.

Cette durée permet de respecter les temps de conduite, les pauses et l'amplitude prévue dans l'accord d'entreprise.

Le client mettra les moyens supplémentaires nécessaires pour réaliser la fin du chargement sans l'équipage TITANOBEL si celui-ci était dans l'obligation de quitter le chantier dans le respect de la réglementation.

Aucune exigence des clients pour réduire les coupures ou allonger la durée de l'aide au chargement ne sera acceptée.

Le non respect de cette obligation conduira Titanobel à ne plus fournir cette prestation d'aide au chargement

5.3 - CONDITIONS DE TRAVAIL - RISQUES TMS

TITANOBEL propose une prestation d'aide au chargement entre des temps de conduite.

Les conditions de travail de nos équipages doivent être optimisées pour limiter au maximum la manutention manuelle :

- Pistes en bon état permettant l'accès du camion au plus près des trous en sécurité
- Aide à la manutention avec des moyens mécaniques adaptés
- Déchargement et répartition des produits sur des courtes distances sur terrain plat.
- Matériaux de bourrage bien répartis sur le tir avant l'arrivée du camion

Nos équipes se donnent le droit de refuser une manutention physiquement inadaptée.

5.4 MARQUAGE

La modification de la directive 2008/43/CE portant mise en oeuvre d'un système d'identification et de traçabilité des produits explosifs retranscrite en droit français par le décret 2012-1238 induit des coûts de production supplémentaires.

Cette facturation sera indiquée en pied de facture et sera calculée en fonction de l'unité du produit :

- Nitrate-fioul : 0,02 €/kg
- Emulsions encartouchées : 0,09 €/kg
- Dynamites : 0,10 €/kg
- Détonateurs : 0,10 €/unité
- Poudre noire : 0,10 €/kg

La traçabilité implique que les forces de gendarmerie soient prévenues 48 h avant des circulations de produits explosifs.

La commande devra donc être passée à J - 3 de la livraison et confirmée à J-1 avant 12 h 00.

5.5 TRACABILITE

- Abonnement logiciel site sans dépôt de stockage : forfait de 500,00 € HT par an + 150 € par chantier à partir du 2ème.
- Abonnement logiciel site avec dépôt de stockage : forfait de 750,00 € HT par an et par site.
- Envoi des fichiers XML par e-mail : forfait de 30,00 € HT par livraison à compter du 5 avril 2015.
- Reprise en consignation : forfait de 150,00 € HT par carton entamé.

5.6 EVOLUTION DES TARIFS

TITANOBEL ne fabrique ni détonateurs ni Nitrate d'ammonium qui entre de façon très importante dans la composition des produits explosifs : les tarifs TITANOBEL sont susceptibles de subir des modifications importantes liés aux coûts des matières premières, du transport, des évolutions réglementaires (Sûreté attentat et sécurité suite aux derniers accidents industriels) et de la contraction du marché des explosifs en Europe.

Ces variations seront appliquées hors indices (GRA, Fertecom, TP01, TP 01b) car elles ne rentrent pas dans la composition de ceux-ci.

VI. DELAIS

TITANOBEL fera ses meilleurs efforts pour réaliser les prestations dans un délai de 10 mois à compter de la réception du devis signé et de l'obtention des autorisations administratives.

VII. RECEPTION

Y Signature des attachements de travaux à chaque livraison.

VIII. REGLEMENTS

Condition de paiement : VIREMENT CLIENT A LA COMMANDE.

En cas de difficultés d'encaissement des sommes dues par le Client à TITANOBEL, TITANOBEL se réserve le droit de suspendre ses prestations.

IX. DUREE DU CONTRAT

Contrat d'une durée de 1 an, à compter du 22/12/2021.

X. DATE DE VALIDITE DE L'OFFRE DE PRIX


31/12/2022.

Nous espérons que ces conditions répondent à vos exigences et demeurons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous désiriez connaître.

Pour la bonne règle, nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer votre commande en nous retournant un exemplaire des présentes signé et paraphé, votre signature étant précédée de la mention « Lu et approuvé ».

Par la signature des présentes le client déclare connaître parfaitement et accepter les Conditions Générales de Prestations de Services (CGS) annexées à la présente offre et reconnaît qu'elles lui sont opposables. En cas de contradiction entre une disposition des conditions particulières de la présente offre et une disposition des CGS, les stipulations de l'offre prévaudront.

En vous remerciant de la confiance que vous accordez à notre société et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour : SPELEO SECOURS 39	Pour TITANOBEL
<i>Date, tampon et signature CLIENT</i> Le 20/1/2022 Le président du CDS39 	Fabrice PAILLON

Annexes : CGS et CGV TITANOBEL